

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DE LA MAINTENANCE

PROGRAMME D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU MILLENAIRE

SOUS-PROGRAMME PEPAM-IDA

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1. Le Gouvernement du Sénégal a sollicité un financement de l'IDA d'un montant équivalant à **US\$ 50 millions** pour financer le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) sur la période 2010-2014 dans les régions de Saint-Louis, Matam et le département de Bakel pour le volet rural, la ville de Dakar pour la sous-composante assainissement urbain et toute l'étendue du pays pour la sous-composante hydraulique urbaine. A ce titre, Le Gouvernement du Sénégal se propose d'utiliser une partie du montant de crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **MISSION D'APPUI A LA DEM EN MATIERE D'INGENIERIE SOCIALE, DE MISE EN PLACE, DE REDYNAMISATION ET DE FORMATION D'ASSOCIATIONS D'USAGERS DE FORAGE ET DE REALISATION DE BRANCHEMENTS SOCIAUX A L'EAU POTABLE.**
2. Les services comprennent : 1) Sensibiliser les populations bénéficiaires des infrastructures pour mobiliser leurs participations financières au sous-programme : épargne initiale et apport aux travaux de branchements domiciliaires ; 2) Sensibiliser les populations de la zone du sous-programme sur les nouvelles dispositions de la loi SPEPA en matière de gestion des forages ruraux motorisés (mise en place d'ASUFOR, vente de l'eau au volume, transfert de la maintenance) ; 3) Mettre en place les associations des usagers des forages (ASUFOR) au niveau des nouveaux sites d'intervention du sous-programme ; 4) Redynamiser les ASUFOR existantes dans la zone du sous-programme ; 5) Mettre en place des ASUFOR en remplacement de comités de gestion existants dans la zone du sous-programme ; 6) Assurer la formation des membres des instances dirigeantes des ASUFOR ainsi que des opérateurs (bureau, comité directeur, gérants et conducteurs) sur les outils gestion des installations et les bonnes pratiques d'hygiène ; 7) Sensibiliser les populations de la zone du sous-programme sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène lié à l'eau potable ; 8) Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ; 9) Appuyer la DEM dans la mise en œuvre du programme de réalisation de 10.000 branchements sociaux à l'eau potable ; 10) Appuyer les ASUFOR de la zone du sous-programme dans la gestion de leurs relations contractuelles avec l'opérateur privé de maintenance au cas où ce dernier serait en place
3. La Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM), maître d'ouvrage invite les candidats admissibles (bureaux de consultants ci après désignés « consultant ») à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
4. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les *Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale*, édition courante.
5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi de 9 heures à 15 heures.**

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Direction de l'Exploitation et de la Maintenance

Route des Pères Maristes- Hann – BP : 2041 - DAKAR Sénégal.

Tél: +22133 8323592 - Fax: +22133 8323995

E-mail: demmah@orange.sn / sarrbabou2756@yahoo.fr

Personne contact : Mr Babou SARR, Directeur de l'Exploitation et de la Maintenance

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus au plus tard **le jeudi 23 juillet 2009** à 12 heures précises.